

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU.

du

JOURNAL.
Rue de la Corderie n. 36.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. Occupant au bureau du PATRIOTE où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés par recommandation.

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 25. — Peine de Berlin (Prusse), par l'empereur Napoléon (1800).

MONTEVIDEO.

Octobre 25 1843.

Nous avons annoncé il y a déjà quelques jours à nos lecteurs, l'avènement de M. l'Amiral Mackay au ministère de la marine ("qui se ressemble s'assomble") et nous avons pensé que cette nouvelle serait fort agréable aux habitants de Montevideo, à moins d'être ingrats ils ne doivent pas avoir oublié ce que son excellance a fait pour eux, et tout ce qu'elle est sans doute disposée à faire encore, car on peut supposer q.M. le ministre n'a pas oublié les amis que M. l'Amiral a fait sur la rive gauche de la Plata et qu'il usera de l'influence de sa nouvelle position pour se rappeler leur souvenir.

Aussi est-ce avec un vif sentiment de satisfaction que nous avons vu les français adresser leur pétition à la Chambre des Députés de présence au ministère dont M. Guizot est le président, car personne n'ignore que le président du conseil est l'anglo-normand personnifiée, et que ses collègues recevant son impulsion sont tout disposés à accueillir les réclamations que nos bons alliés anglais pourraient leur adresser, comme ils doivent l'être à repousser tout ce qui porte un coup et un nom français.

Si quelqu'un en doute, qu'il se donne la peine de récapituler avec nous, tout ce que nos ministres et surtout M. Guizot ont fait de 1830 pour l'Angleterre, précisément tout

CONTENU ET PRIX.

PRIX

L'ABONNEMENT
3 francs par mois.

le contraire de ce qu'eût fait la France si on l'eût consultée. Nous croyons inutile de faire observer que la France et le ministère Guizot, n'eurent, n'ont et n'auront jamais rien de commun.

RECAPITULONS :

En 1830 et 1831 ils ont refusé la Belgique qui se donnait à nous; ils ont contribué à faire donner à un prince anglais cette annexion naturelle de notre territoire!

En 1831 ils ont signé le traité du droit de visite dont l'Angleterre avait besoin pour assurer à ses possessions indiennes le monopole des sucrex. En 1833 ils ont renouvelé ce traité en y ajoutant un article qui crée une catégorie de sujets.

En 1834 ils ont aidé l'Angleterre à chasser du Portugal don Miguel (c'est là le plus belle action) pour y établir don Maria cassale d'Angleterre.

À Naples dans l'affaire des souverains ils ont pris en main les intérêts anglais au detriment d'une compagnie française.

Quand la banque d'Angleterre s'est trouvée embarrassée, il lui ont fait prêter cinquante millions par la banque de France, et ils n'ont rien fait pour notre commerce pendant la crise.

Lorsque l'Angleterre a voulu exécuter Méhémet-Ali, l'allié de la France, ils ont fait retirer notre flotte des eaux de la Méditerranée pour qu'elle ne gênât pas la flotte anglaise.

Dans la question d'Orient ils ont envoyé leurs agents les plus dévoués, les plus fidèles à l'Angleterre, pour sommer l'Autriche, la

Prusse et la Russie de signer le traité de 1841, qui doit détruire le commerce français, sur toutes les mers.

En 1842 ils ont laissé (ils n'ont fait) bombarder Barcelonne, parce qu'elle se montrait disposée à défendre son commerce contre l'invasion des produits anglais.

Eh bien ils sont anglais avant tout.

Au commencement de cette année vous avez pu voir le "Gomer," sur la rade de Montevideo, le plus beau navire à vapeur qui soit sorti des chantiers européens, ils l'ont mis d'une machine anglaise quand en France on pouvait faire aussi bien, ils n'ont pas craint de faire penser le contraire, et de propager cette idée dans toutes les Amériques.

Nous commençons aujourd'hui une publication pour continuer les jours suivants, qui complétera cette recapitulation de honte, et qui jettera un nouveau jour sur ce que l'agent qui représente des droits de France, et qui voulait faire de la République Orientale, et auquel il n'a manqué pour réussir que l'armement des forces anglaises, aussi est-ce par un journal anglais "le Briton" que nous l'apprenons.

L'Angleterre, ma foi, seraient bien ingrate, si nos ministres ne jouiraient pas de toute sa bienveillance. Ces exploits auxquels on peut annexer ceux de Lyon, de Foix, de Toulouse de la rue Transnonain etc., voilà le seul gage de gloire qu'ils ambitionnent, et des exploits de ce genre ne portent pas ombrage à l'Angleterre, et lui rendent le sommeil que lui avait enterré l'idée du blocus continental, idée grande, sublime, française, sortie du cerveau du

d'éclat, d'une assez grande réputation de bravoure, n'ayant pas eu depuis long-temps l'occasion de tirer l'épée, cette réputation s'était peu à peu perdue, de sorte qu'un sourire de doute accueillait quelquefois à cette heure le récit des anciens exploits de Bothwell. Nommé gardien des marchés du royaume, par Marie de Guise, il se trouvait au château lors de l'assassinat de Rizzio, était accouru au bruit et avait même couru quelque danger, car, sachant que les criminels du cabinet de la reine, il avait insisté pour qu'on lui donnât quelques explications sur l'assassinat qui venait de se passer, ce que le roi ne fit en lui montrant le cadavre de Rizzio. Cette preuve fut à dévoûment, du moins d'intérêt pour elle, dans un moment où tout le monde l'abandonnait, avait gâché la reine; elle avait exprimé sa reconnaissance à Bothwell à la première occasion qu'elle en avait trouvée; de là était née entre le roi et cet homme une espèce de liaison qui devait être mortelle à tous deux.

Dejà les personnes mal intentionnées à l'égard de la reine, et le moins en était grand, soupçonnaient cette liaison d'une coupable intimité, lorsqu'en présentant dans

DEUTERION.

UN ROI D'ECOSSE.

(Suite.)

Pendant ce temps Darnley s'effigiait chaque jour davantage dans les étranges déguisements auxquels il était enclin; de sorte que la reine s'éloignait de plus en plus de lui et avec la reine, les courtisans, qui maloyaient volonté conduite sur la scene. D'au^{re}zey, au lieu d'envoyer de ramener Marie par des regards et des ailes, bouda comme un enfant, monagant de quitter l'Ecosse et d'aller vivre en France ou en Italie. Rien ne pouvait être plus amusant à la reine que l'exécution d'un pareil menace, qui eût mis les environs étrangers au fait de ses querelles d'héritage. En conséquence, elle essaya de lui faire sortir le ridicule d'une pareille révolution; mais D'au^{re}zey, par ci et par là, ne voyait dans les prières qu'on lui adressait qu'un motif d'embûche d'ennemis. Marie a-t-elle dépeché le co^{tre}parti, en face duquel il conserva son humeur boudeuse et inflexible. Marie, s'attendant donc

qu'il metteit d'un moment à l'ordre son projet d'exécution, résolut de prévenir le mauvais effet que pourrait faire sa présence à Paris en envoyant à la reine-mère et au roi Charles un narré fidèle de tout ce qui s'était passé entre elle et Darnley depuis son mariage. Au reste, la rupture presque publique qu'amenaient entre les deux époux toutes ces dissensions intérieures empêtra encore la situation du roi, qui vit bientôt non seulement les soigneurs, mais encore jusqu'à ses propres domestiques s'éloigner de lui.

Cependant l'influence perdue par Darnley était peu à peu ce qu'assez pour un autre: cet autre était Jacques II^e, comte de Bothwell, chef d'une ancienne famille, et l'un des plus puissants seigneurs de l'Angleterre, tant par ses grands biens, qui étaient situés dans le Lothian oriental et dans le comté de Berwick, que par ses nombreux vassaux. C'était un homme de trente et quatre ans, aux traits sombrement prononcés, plein de défauts et de vices, ambitieux, teméraire, plus téméraire encore dans la conception de ses projets que dans leur exécution; car, quoique dans sa jeunesse il eût joué, grâce à quelques actions

héros des temps modernes, mais il était français à juger "dans le bon temps passé" de la monarchie, le Roi, écoutant les reclamations de son peuple, faisait pendre son ministre des finances Engherrand de Marigny, plus tard et c'était encore le bon temps de la monarchie. Le roi faisait mourir sur l'échafaud son favori Byron. Mais les temps sont changés depuis que les peuples ont tué des rois, les rois ne tuent plus les ministres, au contraire nos derniers rois lorsqu'ils voulaient donner une marque éclatante de leur reconnaissance à un grand ministre marquaient sa tombe à côté de la leur à Saint-Denis. M. Guizot qui est aussi un grand ministre (demandez à l'Angleterre) mérite bien cet honneur; mais nous proposons une petite variante.

Si M. Guizot vient à mourir; ce que nous sommes loin de désirer dans l'intérêt des anglais, nous demandons qu'il soit enterré à Westminster avec ce passage pour epitaphe, extrait d'une lettre de l'Abbé Dubois, digne ministre pendant la minorité de Louis XV. "Quand je me tate, je ne sais si je suis ministre de M. le Régent de France, ou de sa Majesté le roi d'Angleterre."

Les compatriotes comprendront donc pourquoi nous nous réjouissons de ce qu'ils ont eu la bonne idée de s'adresser à la chambre qui, elle du moins, défend quelquefois les intérêts français, et ne souffrira pas qu'une si grave atteinte soit portée aux droits imprescriptibles dont nous honorons la France, que nous représentons de fait en défendant la civilisation contre la barbarie et le despotisme, et quoi qu'il en soit nous serons toujours les enfants de cette France dont nous n'avons jamais démerité, quoiqu'en dise les rapports officieux d'un agent officiel; si ces rapports devaient l'emporter sur notre bon droit et sur la vérité, il nous restera la noble conviction d'avoir fait notre devoir, en tendant la main à un peuple ami menacé dans sa nationalité et son indépendance.

Les lettres que nous recevons de nos amis de Buenos Ayres nous priment avec de vives couleurs l'impression qu'a causé, de l'autre

lequel Marie céda comme toujours au premier mouvement de son cœur donne encore plus de consistence à ces soupçons. Bothwell, qui, comme gardien des marchés, habitait, à vingt milles de Jedburgh, une petite barterie nommée l'Ermitage, voulut au mois d'octobre 1563 s'emparer d'un malfracteur nommé John Eliot du Parc. Tel, dans la lutte qu'il soutint contre cet homme, blessé à la main. La reine, qui était alors à Jedburgh, où elle tenait une cour de justice, apprit cet accident au moment où elle se rendait au conseil; au lieu de courroier son chemin vers l'hôtel de ville, elle remit le conseil au lendemain, et montant à cheval avec cinq ou six personnes de sa plus grande intimité, partit aussitôt pour l'Ermitage, traversant, pour y arriver, marais, bois et rivières; puis, s'étant assouboi par elle-même du peu de gravité de la bourse, et le ressent même jour à Jedburgh; elle ne s'était arrêtée que deux heures, qu'elle avait passées en tête-à-tête avec Bothwell. Cette course précipitée avait, au reste, tellement fatigé la reine, que le lendemain elle tomba malade, et fut bientôt à mort estimée. Cependant quel que fut le danger qu'elle courut dans cette maladie, Darnley, qui en connaissait la cause, n'approcha point de Jedburgh; de sorte, lorsque la reine fut rétablie, les relations entre les

côte de la Plata, la belle conduite de la Legion qui n'a rien démontré à l'injonction pleine d'ARROGANCE, de PARTIALITE, d'IXHUMANITE même (ce sont les expressions dont se servit notre correspondant) des agents envoyés pour nous protéger, qu'en s'associant avec le calme, la modération, la dignité qui n'appartiennent qu'à la force, qu'à la conscience qu'on a de son bon droit, le plus grand sacrifice. L'exasperation est grande contre M. Pichon et l'Amiral, elle est en proportion des sympathies que nous inspirons. Il est consolant de pouvoir ajouter à la satisfaction que nous donne notre propre conscience, l'approbation de nos frères de Buenos Ayres. N'espérons pas moins des amis que nous avons en France. Il est impossible que l'opinion publique ne s'y prononce pas en notre faveur. Le ministère, poursuivant son lâche système pourra, peut-être, résister encore, mais la nation ne restera pas impuissante en face de l'injustice atroce, monstrueuse dont on voudrait nous rendre victimes et notre bon droit ne peut manquer de triompher.

Une circonstance que ni M. Pichon, ni M. de Lurdo ne peuvent ignorer, c'est que les Français de Paysandu et de Salto ont aussi pris les armes, non volontairement comme eux, mais par contrainte. Plusieurs de nos compatriotes, arrivés de ces pénates, assurent le fait; les correspondances particulières en parlent aussi. M. de Lurdo, M. Pichon, M. l'Amiral, cet illustre débris de l'empire de cet homme, type de ceux avec lesquels Napoléon faisait de grandes choses, ont ils exigé que ces Français quittassent les armes? Les ont ils recommandés au lieutenant du Roi, ou, s'ils se sont armés volontairement, leur ont ils envoyé leur famuse circulaire? Ils ne garderont bientôt Orléans, ou, au moins, ne seront pas obligés de faire une révolte, ceci serait un grand scandale, mais pour les grands hommes politiques, c'est de la haute diplomatie. Rien ne sera perdu cependant et chacun sera récompensé selon ses mérites.

Ici nous sommes coupables pour nous être armés en défense de nos personnes et de nos propriétés; ici nos agents rendent le gouvernement responsable de ce qui n'a été qu'un acte spontané de notre part. Si on approuve ou du moins on tolère, que des sbires soient en armes dans les rangs de l'homme-lion qui veut assouvir contre nous la rage dont il est possédé. C'est de la neutralité, où ces messieurs ne se connaissent pas!

Nous devons attirer l'attention de nos amis les colons et chez ces deux armés qui défendent la place de Montevideo, sur un abus dangereux.

Tous les matins plusieurs compagnies se rendent aux

deux époques se retrouvent plus froides que jamais. Sur ces étaffes arrivé l'époque fixée pour le baptême du jeune prince; c'était une occasion naturelle de réunion pour les deux époux, ou de moins une circonspection dans laquelle il était important qu'ils ne laissent point s'apercevoir aux ambassadeurs étrangers le point où étaient arrivées leurs discussions domestiques. Mais Darnley, toujours inconvenant et boudoir, ne voulut point permettre à la cérémonie, quelques instances qu'en lui fit, et quoi qu'il fut à Stirling, c'est-à-dire dans la ville même où le baptême avait lieu. Cet abus du roi causa une si grande indignation à ceux qui entouraient Marie, que de tous côtés le conseil lui fut donné de solliciter le divorce. Marie, qui craignait le scandale que ce mariage ne produise par à elle l'Ecosse une telle démission, refusa obstinément. Alors fut-il jeté, tout à Bothwell, Morten et Maitland les premiers plans d'un projet terrible. Cependant Morten et Maitland ne s'engagèrent à le poursuivre jusqu'à son exécution que dans le cas où la reine y prendrait part; car il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner le roi. Mais, après de longues et vaines promesses sans cesse renouvelées et sans succès, de leur apporter une approbation écrite de la main de la reine,

avant poste et vont occuper des maisons qui l'ont été toutes par l'ennemi, et pendant toute la journée que les loups restent dans ces postes et les font usage de leur chaleur de ces maisons soit pour leur cuire soit pour boire, cet usage pourrait avoir des suites funestes pour nos déseaux et faire d'ennemis auxquels tous les moyens sont bons, pour détruire les braves qu'ils n'ont combattu. Peut-être même un article de la loi spéciale de Bannister n'est-il pas étranger à un projet aussi lâche que criminel.

Il serait donc urgent que les autorités compétentes donnassent des ordres pour faire cesser cet abus au plus tôt, et qu'à défaut d'eau courante, ou en fin d'apport de la ville en même temps que les vivres.

Nous avons eu occasion d'observer nous-même ce danger étant de service, et malgré la défense des chefs de poste qui l'ont compris comme nous, les soldats se voient forcés de recourir n'ayant pas d'autre eau pour étancher leur soif.

Nous avons trop de confiance dans la sollicitude des chefs des corps, pour penser qu'ils attendront qu'un malheur soit arrivé, puisqu'ils peuvent le prévenir.

Nous livrons dans le Nacional du 21 octobre la pièce suivante attribuée à M. le conseil de Franco.

Projet de déclaration collective du ministère des relations extérieures de la République Orientale

Les sous-signés, vu les circonstances dans lesquelles se trouvent l'Etat Oriental de l'Uruguay et particulièrement la ville de Montevideo, crient de leur devoir dans l'intérêt de l'humanité ainsi que dans celui de tous les étrangers qui résident sur le territoire de la République, de les faire traduire devant le gouvernement supérieur pour leur faire connaître leurs dispositions et leur demander quelles sont les leurs; afin de faire cesser un état de choses qui étant prolongé, pourrait exposer la nombreuse population étrangère, qu'ils sont chargés de soutenir et protéger, contre des dangers éminents.

Il y a plusieurs mois déjà que cette population d'étrangers souffre d'importants dommages émisérables, leur commerce est paralysé, et leurs capitaux compromis. Le gouvernement du pays, ainsi que les citoyens savent qu'ils leur doivent des sommes considérables et que les garanties diminuent tous les jours. Les sacrifices imposés aux citoyens orientaux, pour soutenir une lutte illégale, retombent principalement sur le commerce étranger qui est celui qui presque seul négocie les affaires, laissant ainsi le gouvernement dans la triste alternance de s'emparer des objets existants dans les magasins des natures du pays. En effet, la valeur de ces objets, ou de la plus grande partie, est due aux mains de commerçants étrangers qui les ont eux-mêmes ramenés entre les mains des natures du pays, ces derniers n'ayant pu vendre ces objets se trouvant aujourd'hui dans le cas de ne pouvoir faire réaliser les fonds nécessaires aux premiers acquéreurs. En conséquence il est donc impossible à ces premiers négociants de pouvoir opérer le recouvrement dans le moment actuel. Par suite du siège de la ville par terre.

L'envie de voir les troupes assiégeantes obligées à lever le siège de Montevideo peut parfaitement être l'objet de

Bothwell, n'ayant pu donner à Morton et à Maitland aucune preuve qu'elle y participait, ces deux seigneurs se retirèrent du complot. Bothwell alors résolut de s'adresser à des complices qui, ayant moins à craindre, seraient moins de difficultés. A cette époque même un événement arriva qui fut croire, de la part de Bothwell, à un commencement d'exécution.

Le roi s'était enfin résolu de mettre à exécution la menace qu'il faisait chaque jour de quitter l'Ecosse, et se rendait à Glasgow pour prendre congé du comte de Lennox, son père. Arrivé, pendant la route, il se sentit gravement indisposé. Il n'en continua pas moins son voyage; mais en arrivant à Glasgow, il fut obligé de se mettre au lit, et une maladie, qui resta longtemps pour l'histoire et la mort, devint un sujet de contestation, se déclara. Les personnes qui enlevaient le corps de Darnley étaient elles l'effet de la petite-vérité ou du poison? c'est ce que mal ce peut dire, tant sont contradictoires les rapports qui nous sont transmis sur ce point. Qui qu'il en soit, la reine, plus compétente pour Darnley qu'il ne l'avait été pour elle, ayant appris l'état de gravité de sa maladie, accourut à Glasgow. Lorsqu'il le vit, Darnley était déjà hors de danger.

(Le culte au prochain numéro.)

LE PATRIOTE FRANCAIS.

3

folie. Il y a huit mois environ que dura cet état de chose, sans que l'armée orientale n'eût fait une seule tentative pour le faire cesser, et l'on peut supposer avec raison que c'est par manque de force, pour combattre leurs adversaires.

Cette opinion acquiert tous les jours plus de force, et se trouve corroborée par la diadème considérable dans laquelle se trouve aujourd'hui l'armée d'opération, commandée par S. E. le général Rivera.

L'on comptait sur l'hiver et sur le manque de vivres (qui n'a pas empêché pas d'exister pendant leur séjour) pour faire les assiégeants à opérer une retraite et aujourd'hui seulement, rien n'a pu maintenir cette opinion. Une escadrille argentine que la république n'a pu combattre par aucun moyen va priver conséquemment l'armée d'opération des secours qu'elle pouvait retirer de Montevideo.

Cependant cette ville ne s'ouvre pas entière, grâce à la coopération des étrangers. Dans une Circulaire addressed aux agents des puissances neutres en date du 31 mars dernier, S. E. M. le Ministre des affaires étrangères, le reconnaît ainsi et depuis ce temps en effet la proportion du nombre des fûts du pays avec celle des étrangers n'est encore diminuée par de suite de circonstances tellement connues de tous, qu'il est inutile de les rappeler ici.

On peut donc assurer, que Montevideo se trouve dans une position non plus précaire et dont j'aurais osé dire qu'il n'a vu d'exemple dans l'histoire des nations.

Ceci est tellement patent, que les adversaires mêmes du gouvernement Oriental ont prouvé par les faits qu'ils reconnaissaient entièrement cette situation précaire.

En effet, le bilan imposé au port de Montevideo a été limité de manière à n'incommoder en rien le commerce maritime des puissances étrangères, il n'a été fait aucune attaque ni par terre ni par mer contre Montevideo par les chefs des forces assiégeantes et cette réserve n'a donc pas été attribuée au droit de ne porter aucun préjudice aux intérêts des étrangers qui forment presque la totalité des habitants de cette ville.

Le gouvernement Oriental a interprété cette situation dans un sens tout à fait opposé en la traitant entièrement à son avantage et au détriment des neutres.

Après s'être créé des secours pour son armée en entrainant tous les secours dont la plus grande partie appartenait aux neutres qui n'ont point été indemnisés de cette perte, ou leur a fait payer en outre une partie double, pour 1843 et cet impôt ne payait absolument que sur eux seuls puisque toutes les personnes européennes dans les corps de la milice Orientale en étaient exemptes, et qu'à cette époque tous les fûts de pain étaient déjà sous les armes.

Dans le mois de mars l'on établit un nouvel impôt bâti demandaire pas ouïeux encore que le précédent et pesant exclusivement sur les neutres, exceptant toute fois de cette imposition exhibante, tous ceux qui voudraient prendre les armes, ou les mit ainsi dans la double nécessité de manquer à leurs principes de neutralité ou de ne pouvoir empêcher la concurrence, ni avec les fûts du pays, ni avec les étrangers moins nombreux.

Quand l'on voulut fortifier cette ville ce fut d'abord aux neutres que l'on s'adressa pour construire ces murailles, et personne n'ignore qu'une grande partie des matériaux employés à cette construction a été pris aux neutres sans les leur payer. Le produit même du travail fut encore du à plusieurs d'entre eux.

Enfin l'on établit aussi un impôt d'un 8%, sur le pain en même temps que l'on distribuait des rations gratis aux neutres qui consentaient à prendre les armes en faveur du gouvernement.

De manière que, les rentes, les propriétés et le travail même des autres ont été pour le gouvernement oriental les principaux éléments de sa résistance.

Il a donc décomposé totalement en sa faveur, la situation particulière de Montevideo relativement aux étrangers.

La conséquence de ce système a été pour ces derniers un abîme de misère et de mort, et les choses sont arrivées à un tel point qu'il existe aujourd'hui un danger imminent.

Ces résultats n'échappent pas à la sagacité du gouvernement qui comprend la nécessité d'appliquer ce code prompt et sûr.

Les assiégés croiraient manquer à l'heure dernière s'ils n'empêchaient pas tous leurs efforts pour l'obtenir.

En conséquence nous ont l'honneur de s'adresser à S. E. M. le ministre des relations extérieures pour statuer sur ces questions.

Le gouvernement a employé tous les moyens possibles pour sortir vainqueur de la lutte dans laquelle il se trouve engagé, perso non pourra l'accuser de faiblesse, si cédant au toutou des désirs d'éviter l'effusion du sang et les désastres il cède à la loi de la nécessité.

Dans ce cas les assiégés n'hésitent pas à lui offrir leurs bons services et l'assurer qu'ils sont prêts à présenter aux chefs des troupes assiégeantes les propositions que le gouvernement oriental jugera à propos de leurs, faire sur des bases convenables.

Si cette offre des soussignés est rejettée il ne leur restera plus rien à faire que prendre d'accord avec les chefs des stations neutres en ces parages, les mesures nécessaires pour protéger les intérêts et les personnes de leur nation : Ils doivent avant tout demander au gouvernement Oriental de vouloir bien lui-même reconnaître la position exceptionnelle de Montevideo sous son véritable point de vue, et insister pour que l'on cesse tout moyen de défense, sur lequel l'on n'a pas le droit de compter. Ainsi, le prix exhibant des passeports imposés aux neutres qui veulent abandonner le pays devra être réduit à la taxe de l'ancien tarif, et l'impôt désigné sous le nom de *Patente semanal* devra être supprimé aussi comme constituant une véritable imposition sur les neutres et important dans ses transactions commerciales un préjudice illégal.

Ils désirent aussi que le gouvernement démentisse les articles et rumeurs des journaux sous son influence et qui le représentent comme ayant l'intention d'expulser les neutres qui ne prendraient pas les armes dans le cas où le blocus par les forces argentines sur l'importation des vivres frais aurait reconnu par ces stations maritimes et les agents étrangers, sous prétexte que les défenseurs de la paix ne pourraient partager leurs vivres avec ceux qui ne pourraient point participer à la défense. Personne n'ignore que jusqu'ici le gouvernement ne possède aucun magasin de provisions, et que les étrangers neutres sont les seuls négociateurs des susdits articles.

Si l'on tentait l'exécution d'une semblable détermination ce serait ajouter de la part du gouvernement une spoliation actuelle à une ruine éminente, et les fonctionnaires étrangers ne pourraient y consentir.

Les assiégés n'ont point la prétention de s'établir jusqu'entre les parties belligérantes, mais ils ont le droit inviolable de décider sur ce qu'il convient de faire pour le bien de leur nation. Les publicitaires n'ont jamais revendiqué ce droit, et Georges Frédéric de Martens dans son résumé du droit des gens modernes d'Europe, livre VIII, chap. VII, page 330, dit positivement : « Il ne résulte pas de droit international que la guerre concerne aux belligérants que les autres qui vivent parmi elles soient obligées d'opposer la force à la force pour se maintenir dans la puissance de leurs droits. »

Pinheiro Corrêa dans ses commentaires sur Vatré dit : « Qu'une ligue de partis qui se projette au-delà d'un certain temps dans un pays ne peut que compromettre gravement les intérêts de tous les autres peuples avec lesquels il existe des relations politiques et commerciales, et que cette considération impose aux gouvernements intéressés un devoir dans lequel ils doivent se constituer médiateur. »

Les étrangers résidants à Montevideo ne trouveront plus ou moins dans cette obligation tant que le gouvernement oriental, comme il a été expliqué plus haut, prolongera sa résistance sans l'appui des neutres et surtout à leur préjudice.

Ainsi donc, quoique le gouvernement oriental refuse encore les offres que les assiégés ont l'honneur de lui proposer, ces derniers ont le droit incontestable d'exiger que le gouvernement se décide à renoncer à la part de l'appui qu'il a trouvée plus que chez les étrangers.

Ils ne croient donc rien de plus que remplir un devoir en prenant les mesures nécessaires pour faire respecter les principes d'une éthique de justice.

En plus, pleins de confiance en les sentiments qui distinguent les membres du gouvernement oriental ils se tiennent dans l'espoir qu'il sentir la force de ces raisons et comprennent que tant qu'il y a la vie politique des États que chez les particuliers il y a des circonstances que la résistance termine.

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. RABEVILLE.

Séance du 17 juillet.

(Suite.)

M. le Président.—Ce n'est pas là ce que vous avez dit.

M. de Boissy.—Je dis que le seul moyen de rendre à la chambre des pairs toute son importance, toute son utilité, non pas pour cette chambre, mais pour le bien du pays qu'elle doit désirer de faire, c'est de lui rendre l'héritage. Mon opinion est qu'il faut que les catégories soient modifiées pour que la prérogative royale puisse s'exercer plus librement. J'ajouterais pour la considération de la patrie que je ne voudrais pas que la paix pût mener à des préfectorats. Il a été question de nommer des pairs préfets ; c'est un grand dommage pour la chambre. (Rousseau.)

Parmi les ministres, trois seulement appartiennent à la chambre des pairs. (Ah ! ah !) Il est question, dit-on, de la retraite d'un ministre.... (Vives interruptions.—Murmures mêmes de rires sur quelques bancs.)

M. le Président.—Vous ne pouvez pas examiner l'espoir que la couronne fait de sa prérogative relativement au choix des ministres. Il n'est pas de prétention plus exorbitante ; elle est insoutenable.

M. de Boissy.—Je n'attaque pas la prérogative du roi ; au contraire, je voudrais l'étendre.

M. de Pontécoulant se lève et interrompt l'orateur qui reste à la tribune. J'avais demandé la parole, dit-il, parce qu'il me semblait que le préminent voulait inculper, accuser toute la chambre des pairs. Il a fait à la chambre la reproche de faiblesse dans la question du droit de visite. Il a dit qu'elle avait changé son vote d'après les promesses faites par le ministère à la commission de l'adresse. Il a prétendu que le ministère l'avait trompé. Je n'admetts pas que la chambre des pairs puisse se déterminer par des considérations autres que celles qui sont apportées à la tribune. Jamais je n'admettrai qu'elle vote d'après des pressions particulières, et par d'autres raisons que celles qui sont tirées des questions en elles-mêmes, et de l'attachement de cette chambre au gouvernement, aux intérêts et à l'honneur du pays.

Je ne plaide pas pour ma propre cause ; j'ai soutenu une opinion contraire à celle qui a prévalu, et j'ai voté contre cette opinion. J'ai demandé que la chambre s'asservît au mouvement national. Ce n'est pas moi que je défends, ce sont mes collègues. Je demande que l'orateur soit non pas précisément rappelé à l'ordre (on rit), mais rappelé à la question dans laquelle il a cessé de se ranger. Il est des choses qu'on ne peut pas tolérer. M. le chancelier l'a montré lorsqu'il a interrompu avec tant de raison l'orateur au moment où il parlait de certaines nominations de préfets, mais surtout d'une chose qui pourrait avoir les plus graves conséquences : le choix des ministres. Je demande donc que l'orateur soit rappelé à la question, pour qu'il ne compromette pas la prérogative royale, qui doit être pleine et entière pour le choix des ministres.

M. le Président.—J'espère que les graves considérations qui viennent d'être présentées par un pair d'une si haute sagesse et d'une expérience si importante auront fait impression sur l'orateur. J'espère qu'il rentrera dans la question, et qu'il sentira le besoin de respecter la prérogative royale.

M. de Boissy.—Je ne demande pas mieux que de rentrer dans la question.... si j'en suis sorti. Je n'attaque pas la prérogative royale. Mais de même que nous étudions les actes contresignés par les ministres, nous avons le droit d'émettre tel ou tel avis relativement à la nomination des ministres.

M. le Président, avec vivacité.—Les avertissements s'y font rares. (Rousseau.) Ce que vous venez de dire est peu encore que ce que vous avez dit d'abord. Vous dites que vous avez le droit d'examiner le choix des ministres français, aussi bien que de critiquer les actes contresignés par les ministres actuels.

M. de Boissy à demi voix.—Qui ?

LE PATRIOTE FRANCAIS.

M. le President.—Vous êtes bons de la question et je vous y rappelle formellement.

M. de Boissy.—Pour le moment je ne crois pas devoir insister. Je me réserve de reprendre la parole et de compléter mes observations dans la discussion des amis.

M. le President.—La parole est à M. Charles Dupin.

M. Charles Dupin présente de courtes réflexions sur la situation des caisses d'épargne, il s'élance qu'on réclame des mesures nouvelles relativement aux fonds qui y sont déposés.

Dans ces treize dernières années 325 millions ont été apportés aux caisses d'épargne par 350 mille dépôts. Avant 1830 les fonds des caisses d'épargne s'élevaient à 18 millions. Ils sont aujourd'hui dix-huit fois plus considérables. Ce résultat est un des plus honorables, un des plus glorieux pour le gouvernement du juillet.

L'orateur fait connaître après par avance le mouvement progressif des caisses d'épargne. Dès 1830, pendant qu'on prémit au bout d'un mois 30 millions les caisses d'épargne recevaient des classes laborieuses deux millions. En 1831, pendant cette année si malheureuse et si troublée, elles recevaient encore 14 cent mille francs et ainsi des autres années où les dépôts se sont accrus progressivement.

NAVIRES PRÉTS À PARTIR.

Baupro anglaise *New Express*, pour le cap de Bonne Esperance.
Briek gracieux *Sao Rafael*, pour Rio Janeiro.
Baupro saude *Hercules*, pour le Brésil.
Paquebot *Luques Socie*, pour Buenos Aires.
Baupro anglaise *Arabie*, pour Paraguay.
Briek anglais *Star*, pour Rio Grande.
Taxis-mate espagnol *Ferabat*, pour Valparaíso.
Baupro française *Julie*, pour Buenos Aires.

AVIS.

On désire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Derrey, pharmacie de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français *La Clemencia*, capitaine Jaureguiberry devant partir par contrat le 31 de ce mois, monsieurs les passagers sont priés qu'ils doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs E. Raymond et Thoil, rue du 25 Mai numéro 108.

AVIS DIVERS

AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intérêts dordides affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voix des journaux de cette ville, non qu'ils n'en ignoraient, que pour second avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolpho Hoguet, magasin de commerce établi à l'endroit du "Lion d'Or", ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglées ou non réglées, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Le syndic.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de renseigner les biens et rapporter au bureau de Patriote, l'on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera, et pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps, servant actuellement cette place et qui veulent servir volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui près du casle de l'Innomet, où il leur sera donné connaissance des conditions avantageuses et privilégiées dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Monier, ex-cuisinier du navire la *Gabrielle*. Il a adresses au journal le Patriote Français, ou à M. Minet, rue du Pip, n° 51, à Agen. *Lat et Garonne*.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pourra se tenir dorénavant dans un local plus précis, fait savoir que dominique les causes qui s'y discutent seront annoncées par la presse par anticipation afin que les témoins et les citoyens qui voudront assister à l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la mission une cuvée et demi du Portion principal.

Octobre 6. 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechenecindy, ayant rendu son magasin, situé rue de Mission, à M. Chauvet, prie les personnes qui ont des comptes dépendants du dit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du briek français Indien, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à recouvrer de ce navire sont invitées à les présenter, chez M. Isabelle et fil., négociants, jusqu'au 18 du courant, date de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PÚBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para al Río Grande, de jundo en este plaza 6 su propietad con bastante poder; cuyo individuo es D. José Jubaquin Quirós Souza, con el carlón encenderá para quitar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 8 de Octubre de 1843.

José Q. Frade.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison, soit 6 un rez de charrée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auront envie, envoient leur adresse au colégio francés de Mons. Guyot, rue Washington n° 82, ancienne rue San Diego.

AVISO

Al público quo se ha vendido la fonda sita da en la calle de Missiones, do la propiedad de los señores D. Tomás Dorigo y D. Pablo Vero, los señores quo tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis días.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymar frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsène Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été nommé de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés Eugénie Souhani, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle.

Et Eugenie Borgheita, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de s'adresser au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intérêts.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment rigus de Paris et qui se trouvent, de resto dans l'institution de M. Léophile Paul, rue de 25 mai, h° 542. Catalogue français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche ; iii, tout en français. Dictionnaire français espagnol, et espagnol français par Talboom. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de batailles, etc par Norvina. Physique, avec planches par Biot. Géodésie traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes, etc par Francœur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Mécanique. Grammaire de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Salvadora Navarro de Lira, in-ème dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.º Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale ; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.º Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los prestatos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.º Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin ; il avait convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1er juillet 1843 ; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était assenti depuis le 19 que M. Reynaud la quittait. Ainsi en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au becior.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n° 181.

Adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Grand, Jh. REYNAUD,

Imprimeur Constitutionnel, Rue de los Chancres No. 24.